

Motion du 9 juin 2009 de MM. Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Simon Brandt, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux et Mme Anne-Marie Gisler: «Délai de paiement de la Ville de Genève: 180 jours».

(refusée par le Conseil municipal lors de
la séance du 10 juin 2009)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les révélations des conditions de paiement de la Ville de Genève et le retard inacceptable (six mois) du versement des sommes dues concernant les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex;
- la conjoncture économique difficile que vivent les entreprises;
- le devoir d'exemple de la Ville de Genève en tant que collectivité publique;
- la nécessité d'éviter de telles situations à l'avenir,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à payer les entreprises à trente jours dès que les créances sont reconnues;
- à informer le Conseil municipal des raisons et des responsabilités de tels dysfonctionnements;
- à lui présenter une procédure de paiement permettant d'éviter tout retard.